

**Département des Politiques d'Aménagements**

Tél : 01.49.75.12.19

Fax : 01.49.75.39.48

pascale.strysovsky@adp.fr

**Direction Départementale des Territoires  
de l'OISE**

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme  
et de l'Energie

40 rue Jean Racine

BP20317

60021 Beauvais cedex

*A l'attention de Estelle HALLAERT*

V/Réf : Lettre du 11 Janvier 2018

N/Réf : DIA.A.U /SPC/18/015

Orly, le 20 FEV. 2018

**Objet : Révision du SCOT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE  
Consultation préalable à l'élaboration du Porter à Connaissance**

Par délibération du 11 Décembre 2017, la Communauté de Communes Thelloise a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) pour les communes de :

Abbecourt, Angy, Balagny-sur-Thérain, Belle-Eglise, Berthecourt, - Blaincourt-lès-Précy, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Chambly, Cires-lès-Mello, Le Coudray-sur-Thelle, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Ercuis, Foulanges, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Evêque, Hondainville, Laboissière-en-Thelle, Mello, La chapelle-saint-Pierre, Le Mesnil-en-Thelle, Montreuil-sur-Thérain, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Neuilly-en-Thelle, Noailles, Novillers-les-Cailloux, Ponchon, Précy-sur-Oise, Puiseux-le-Hauberger, Saint-Félix, Sainte-Geneviève, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Ully-saint-Georges, Villers-Saint-Sépulcre, Villers-sous-Saint-Leu.

Conformément aux dispositions des articles L132-2 et R132-1 du Code de l'Urbanisme, vous avez demandé au Groupe ADP de vous communiquer les informations utiles à l'élaboration du "Porter à Connaissance".

Je vous informe que ces communes – à l'exception de *Morangles* – sont situées à l'écart des servitudes aéronautiques de dégagement, des servitudes radioélectriques ainsi que des zones de bruit associées aux aérodromes gérés par notre société.

La commune de *Morangles*, est concernée par les documents approuvés suivants :

**AERODROME DE PERSAN-BEAUMONT**

Plan d'Exposition au Bruit approuvé par arrêté inter préfectoral n°07-086 du 5 juillet 2007

Zone(s) de bruit : **D**

Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement approuvées le 31.10.90 –  
plan n° PB.1.53.100a

Jean Tissier  
Responsable du pôle urbanisme

Copie à : DSAC Nord - SUB RDD – 9 rue de Champagne -91200 Athis-Mons